Le numéro 5 F / Abonnement annuel 160 F

I.S.S.N. 0291-6207

29 avril 1982

Numéro spécial 4

bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale

ARCHIVES ILLE ET VILAINE

sommaire

PROGRAMMES DES CLASSES DE PREMIERE ET DES CLASSES TERMINALES CONDUISANT AU BACCALAUREAT DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE

Arrêté du 9 mars 1982 (R.L.R. : 524-6 ; 524-7) 3

Sciences économiques et sociales 5

Technologie (série E) 15

Education physique et sportive (programmes antérieurs inchangés) 21

Allemand 23

Anglais 29

Arabe (voir *B.O.E.N.* spécial n° 3 - 1981) 77

Chinois (voir *B.O.E.N.* spécial n° 4 - 1981) 79

R.L.R. : 524-6 ; 524-7

Arrêté du 9 mars 1982

(Education nationale : bureau DL 3)

Vu L. n° 75-620 du 11-7-1975 ; D. n° 59-57 du 6-1-1959 mod. ; D. n° 76-1304 du 28-12-1976 ; D. n° 62-1173 du 29-9-1962 ; A. 31-10-1980 ; A. 26-1-1981 ; Arrêtés 29-12-1981 ; Le conseil de l'enseignement général et technique entendu les 24-4-1981, 19 et 20-11-1981, 10-12-1981 et 28-1-1982.

Modification des programmes des disciplines des classes de première et des classes terminales conduisant au baccalauréat de l'enseignement du second degré et enseignement de nouvelles matières dans ces classes.

Article premier. — Dans les classes de première et les classes terminales conduisant au baccalauréat de l'enseignement du second degré, les enseignements de français, philosophie, histoire, géographie, instruction civique, lanque vivante étrangère I, sciences naturelles, sciences physiques, mathématiques, sciences économiques et sociales, technologie, éducation physique et sportive, langues anciennes (latin et grec), langues vivantes II et III, enseignements artistiques, technologie « optionnelle », économie et gestion, économie et sciences sociales, enseignement manuel et technique, activités sportives spécialisées sont dispensés conformément aux programmes annexés au présent arrêté.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté entreront en application à la rentrée scolaire 1982-1983 pour les classes de première et à la rentrée scolaire 1983-1984 pour les classes terminales.

Toutes les dispositions contraires au présent arrêté seront abrogées à cette date.

Art. 3. — Le directeur des Lycées est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des Lycées,
C. PAIR

(*J.O.N.C. du 19 mars 1982*)

CLASSE DE TERMINALE B

(Horaire hebdomadaire : 4 + 1 heure)

PROGRAMME

Développement économique et changement social

L'étude de ce programme s'appuiera sur des exemples concrets, toujours situés dans le temps et dans l'espace, et présentant l'évolution économique et sociale sur une longue période.

I - Transformations économiques et sociales dans les pays industriels capitalistes

1. Mutations démographiques.

2. Mutations de l'appareil productif :

— croissance des entreprises et investissement ;

— progrès technique et productivité ;

— nouvelles formes de la gestion, de l'organisation du travail et des relations sociales dans les entreprises.

3. Les marchés du travail :

— formation et qualification ;

— offre et demande d'emploi ;

— mobilité géographique et professionnelle.

4. La mobilité sociale. Les changements du système des valeurs et de l'apprentissage social.

5. La consommation. Niveaux et modes de vie.

6. L'évolution des fonctions économiques et sociales de l'Etat.

7. L'internationalisation de la production et des échanges :

— la division internationale du travail ;

— le système monétaire international.

8. Les crises, leurs différents aspects, les politiques de lutte contre la crise.

II - Transformations économiques et sociales dans les pays socialistes industrialisés

1. Les principes d'organisation et leur mise en œuvre :

— l'appropriation collective des moyens de production ; la planification (principes d'allocation des ressources et d'affectation du travail, rôle des prix) ; les réformes économiques, leur portée, leurs limites.

2. Les transformations sociales :

— tendances démographiques ;

— population active, formation, emploi ;

— organisation et relations du travail ;

— consommation, niveaux et modes de vie ;

— principes et réalités de l'organisation sociale.

3. Les formes spécifiques de crise.

4. Les relations économiques entre pays socialistes et avec le reste du monde.

III - Les pays en voie de développement et leur place dans l'économie mondiale

1. Origines et caractères du sous-développement. Disparité des situations actuelles.

2. Diversité des stratégies de développement.

3. Pays en voie de développement et relations internationales. Tentatives d'action internationale en faveur du développement.

INSTRUCTIONS RELATIVES A L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DANS LES LYCÉES

L'expérience, en une quinzaine d'années, a largement confirmé la valeur des conceptions qui ont inspiré la fondation de l'enseignement économique et social. Aussi les instructions données lors de ses débuts (circulaires IV 67-446 du 12 octobre 1967 et IV 68-407 du 14 octobre 1968) conservent-elles encore tout leur intérêt. Il reste naturellement à prendre en compte, pour les redéfinir, les leçons reçues au fil des ans, les nouvelles conditions d'insertion de cet enseignement dans la structure des lycées, et les nouveaux programmes dont il vient d'être pourvu.

I - Principes généraux

L'originalité d'un tel enseignement est de conduire à la connaissance et à l'intelligence des économies et des sociétés d'aujourd'hui, et d'intégrer cette acquisition à la formation générale des élèves, à leur culture.

Cette acquisition ne peut être évidemment que progressive. Il s'agit d'assurer l'application correcte d'un esprit « expérimental » à l'étude des réalités en cause, de fournir les premiers éléments d'une « perception » de ces réalités, de développer des habitudes intellectuelles propres à leur « analyse ». L'entreprise ne va pas sans risques, elle n'offre pas le confort d'un enseignement clos sur lui-même. L'élève est d'avance plus ou moins informé et engagé, il dispose d'un jeu de notions plus ou moins claires, ou de préjugés, il est soumis plus ou moins directement à des « mythologies ». Inversement, tenter de substituer à cette imprégnation confuse la maîtrise de schémas ou de modèles d'explication, maîtrise difficile par nature et plus illusoire encore si l'on veut trop hâtivement les y amener, peut durcir de jeunes esprits et ne les aider en rien à poursuivre de sérieuses études de sciences économiques et sociales. Double écueil à éviter.

Développer chez eux le sens de l'observation est une première réponse. Observation qui peut d'ailleurs s'exercer à plusieurs niveaux : observation directe (utilisation de l'expérience de l'élève, évidemment « critiquée », ou observation suscitée) ; observation indirecte par l'intermédiaire du document chiffré ; observation indirecte encore, par le relais d'un observateur ou interprète privilégié (analyse de texte). Ainsi est-il possible de passer de l'environnement immédiat — point d'application utile, mais non exclusif, de cet enseignement — à un monde moins proche.

L'observation doit être située dans un système de « références » où le temps — essentiellement le long terme — et l'espace constituent les principales coordonnées. C'est dire qu'elle doit s'appuyer sur les enseignements d'histoire et de géographie, et rester en étroite liaison avec eux. Mais elle ne saurait viser, bien entendu, à répéter ou à imiter leurs démarches. Il ne s'agit pas de suivre des évolutions dans le détail de leur chronologie, ni de dresser des tableaux tendant à l'exhaustivité.